

***COMMUNIQUE***

La Direction Générale de l’Office National du Tourisme a l’honneur d’informer l’ensemble des Exploitants des Hôtels, Motels, Résidences Meublées, Restaurants, Gargotes, Bars, Bars-cafés, Bars-dancings, Night-clubs et les Agences de Voyage et de Tourisme de Conakry, que ses Agents Communaux accompagnés de la Police Touristique sillonneront les communes de la capitale à compter du Mardi 1er Novembre 2016 à l’effet de :

1- Finaliser la mise à jour du Répertoire des Etablissements.

2- Contrôler l’existence et la validité des Permis Techniques d’Exploitation, des Agréments.

3- S’assurer du paiement effectif de la Taxe de promotion Touristique (TPT) pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Il reste entendu que tout Etablissement qui ne sera pas en règle par rapport à l’Agrément, au Permis Technique d’Exploitation et au Paiement de la TPT, se verra fermé tout simplement. Et, en cas de fermeture, la réouverture nécessitera le paiement d’une Pénalité de 25% du montant dû.

Le présent communiqué qui fait suite aux précédents tient lieu de préavis.

**La Direction Générale**

**Commentaires**

**Laye Junior Condé part en guerre contre les contrevenants…**

Dans un communiqué dont mediaguinee vous livre le contenu, le DG de l’ONT entend récupérer les taxes dues à l’Etablissement et de lutter ainsi contre l’informel dans le secteur du tourisme.

En effet, la Taxe de Promotion Touristique (TPT) est cette taxe parafiscale servant à la Promotion et au développement du tourisme que doivent s’acquitter les Etablissements hôteliers, de restaurations et autres liés à l’activité touristique.

En attente de son capital social, le manager du tourisme n’entend pas croiser les bras.

Avec les moyens du bord, a motorisé ses agents communaux et ceux de la Police Touristique prenant ainsi d’assaut les 5 communes de Conakry afin de mobiliser les recettes parafiscales affectées à l’Office National du Tourisme, en vue de mener à bien ses activités.

Une opération coup de poing menée dans la sobriété qui est la marque de fabrique de Laye Junior Condé.